

Constituée fin 2019, l’ERVMA est une équipe de coordination portée par le CHRU de Tours et missionnée par l’ARS Centre-Val de Loire. Elle est la deuxième équipe de ce type en France.

Cette équipe pluridisciplinaire a vocation à apporter un appui aux professionnels, afin d’optimiser les parcours de soins, de promouvoir des actions de prévention, de diffuser les bonnes pratiques gériatriques et gérontologiques, de participer à la lutte contre l’âgisme et d’impulser une dynamique de recherche médicale et paramédicale.

**Contexte des fiches pratiques**

Les fiches pratiques sont issues d’une réflexion entre EHPAD de la région Centre-Val de Loire, supervisées par un expert et coordonnées par l’ERVMA.

En effet, suite à la crise sanitaire, des professionnels pluridisciplinaires se réunissent mensuellement pour échanger autour d’une thématique gériatrique ou gérontologique.

**Fiche pratique du téléstaff de juin 2023**

Mots clés : musicothérapie-aide-soins-projet d’établissement

**Questions/réponses : Quels sont les financements pour créer des ateliers de musicothérapie ?** Les conseils départementaux proposent de répondre à des appels à projets pour assurer le financement de projets d’établissement.

**Quelles démarches pour mettre en place des ateliers de musicothérapie ?** Il peut s’agir de créer un projet institutionnel en impliquant l’ensemble des équipes (paramédicales, médicales et administratives). Travailler sur sa voix, atténuer les ambiances sonores ou recréer l’environnement sonore sont des actions qui peuvent être mises en place facilement au sein d’un établissement.

**Comment est évaluée l’efficacité des actions ?** Une grille d’évaluation peut être créée pour mesurer l’efficacité de la musicothérapie en reprenant les aspects cognitifs, moteurs et relationnels en fonction des besoins de chaque établissement. Il n’existe pas de grille « standard ». Le musicothérapeute se base sur le retour fait pendant les transmissions, sur le comportement du résident avant et après une séance.

**Comment se déroule une séance avec une personne en fin de vie ?** Il s’agit de collecter les informations concernant l’histoire de la personne (environnement sonore dans lequel elle a vécu). La famille est informée sur des techniques simple à mettre en place (voix chuchotée par exemple).

***Travail coordonné par ERVMA (Centre-Val de Loire) -*** [***contact@ervma.fr-***](mailto:contact@ervma.fr-) ***02.47.47.74.30***

**Points clés :** La musicothérapie est l’utilisation du son et de la musique sous toutes ses formes comme moyen d’expression de communication, de structuration de la personnalité et d’analyse de la relation.

Le but est de favoriser le bien-être physique et psychique de la personne par des accompagnements à travers différentes médiations sonores.

La musicothérapie, à la différence de l’animation musicale nécessite la présence d’un thérapeute. Elle se pratique en petit groupe (maximum 6 personnes). Elle rentre dans une démarche clinique, psychosociale et environnementale.

**Résumé : La sensibilité sonore et l’écoute varient selon 3 facteurs :**

-facteurs environnementaux : voix maternelle, éducative, silences, bruits familiers (bruit de sonnette ou du chariot de soins qui passe dans le couloir), cris, pleurs.

-facteurs psychosociaux : écoute intérieure et émotionnelle. Certains sons vont réactiver des situations vécues dans le passé.

-facteurs somato-sensoriels : écoute proprioceptive et vibratoire, douleurs chroniques, presbyacousie

Objectifs :

-La musicothérapie peut devenir une aide dans la réalisation des soins (nursing, pansement, soins palliatifs).

-Un travail individualisé en interdisciplinarité (AS-IDE) avec le musicothérapeute permet d’avoir une co-animation (ouverture du regard).

-La relaxation psycho-musicale par immersion sonore : Il s’agit de faire entendre un montage sonore en U (cohérence cardiaque) créant un espace sécurisant et enveloppant favorisant l’écoute, le relâchement musculaire, la diminution du stress et de l’anxiété. Elle est particulièrement utile en cas de maladie neuro-évolutive.

-Stimulation cognitive et sensorielle par la musique :

Mémorisation par jeux rythmiques et chants répétitifs, orientation temporo- spatiale par des rituels (musique identique à chaque début de séance), création de compositions thématisées en rapport avec des situations actuelles(saisons)

-L’ atelier réminiscence : favorise le dialogue, l’expression, la réorientation temporo-spatiale, le sentiment d’appartenance à un groupe.

-L’atelier chant a un impact sur le comportement (mémoire émotionnelle).

-La musicothérapie stimule le langage et l’expression ,les sens(audition, vue, toucher) elle permet de travailler sur la praxie, sur la motricité fine avec mise en mouvement, sur l’apathie et ainsi valorise l’estime de soi.

-effet sur l’institution par une communication bienveillante facteur de cohésion d’équipe.

***La musicothérapie en EHPAD***

**Experts : Isabelle Marié-Bailly, phonatrice, service ORL-CHR Orléans et coordinatrice de l’équipe Acouphène d’Orléans** (absence de conflit d’intérêt). **Héloise Varquet**, **infirmière et musicothérapeute** (absence de conflit d’intérêt).

**Rédacteur : Vanessa Pouteau, idec ERVMA, CHU Bretonneau** (absence de conflit d’intérêt).

**Approbateur : Dr. Jean Rouleau, Médecin coordonnateur à l’EHPAD Grand Mont-Le Controis en Sologne** (absence de conflit d’intérêt)